

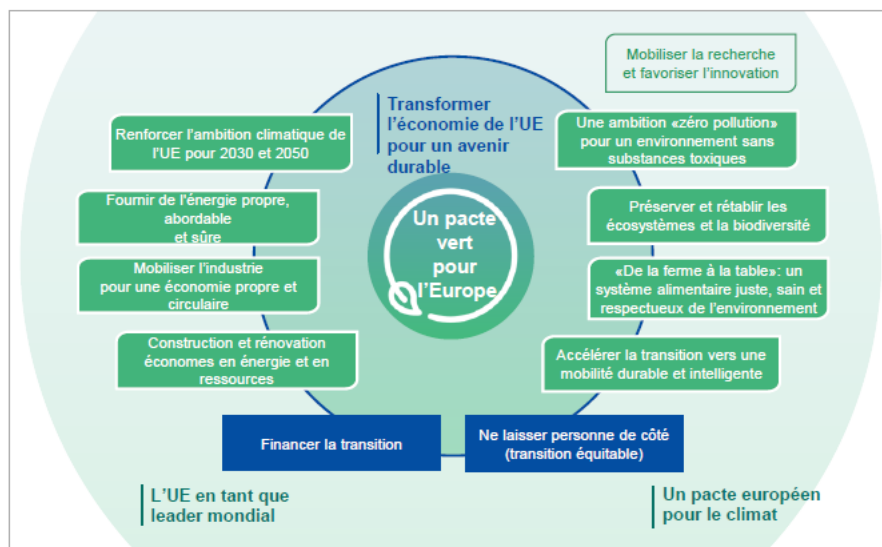
Note de contexte « Pacte vert européen »

Ursula Von der Leyen, présidente de la Commission européenne depuis décembre 2019, a placé au cœur de son mandat le projet de Pacte vert européen (« Green Deal » en anglais), visant à faire de l'Europe un continent climatiquement neutre à l'horizon 2050. Frans Timmermans (Commissaire originaire des Pays-Bas) a été nommé Vice-président pour le Pacte vert européen, preuve de l'engagement de la Commission Von der Leyen en faveur de l'action environnementale.

Le 11 décembre 2019, la Commission européenne a publié une communication intitulée « Le Pacte vert pour l'Europe ». Cette nouvelle stratégie vise à transformer l'Union européenne en une société caractérisée par l'absence d'émissions de gaz à effet de serre à l'horizon 2050 et dans laquelle la croissance économique sera dissociée de l'utilisation des ressources.

Le Pacte vert est constitué d'une communication reprenant les principaux objectifs à atteindre, ainsi que d'une feuille de route (l'annexe à la communication) regroupant toutes les actions que la Commission européenne compte entreprendre et les propositions législatives en cours de préparation.

Le graphique ci-dessous illustre les différents éléments du Pacte vert :



Graphique 1: Un pacte vert pour l'Europe

Source : Communication « Le Pacte vert pour l'Europe », Commission européenne

Priorités du Pacte vert

Renforcer l'ambition climatique de l'UE pour 2030 et 2050

Dans le but d'atteindre la neutralité climatique à l'horizon 2050, la Commission européenne proposera une première législation européenne sur le climat, ainsi que la révision des objectifs de réduction des émissions de gaz à effet de serre (l'ambition est de porter à au moins 50% l'objectif de réduction des émissions à l'horizon 2030 par rapport aux niveaux de 1990).

Un approvisionnement énergétique propre, abordable et sûr

La Commission prévoit de soutenir le déploiement des énergies renouvelables (notamment la production d'énergie éolienne en mer), de soutenir la décarbonation du secteur gazier et de lutter contre la précarité énergétique des ménages.

Mobiliser les acteurs de l'industrie en faveur d'une économie circulaire et propre

La Commission européenne prévoit d'adopter une stratégie industrielle pour l'UE, ainsi qu'un nouveau plan d'action en faveur de l'économie circulaire afin de relever le défi de la transition verte et de stimuler le développement de marchés porteurs. Des recommandations spécifiques seront élaborées pour les secteurs du textile, de la construction, de l'électronique et des matières plastiques.

Par ailleurs, les technologies numériques sont d'une importance capitale pour atteindre les objectifs du Pacte vert dans une grande variété de secteurs. La Commission étudiera les possibilités de soutien de l'intelligence artificielle, la 5G, l'informatique en nuage, le traitement des données à la périphérie et l'internet des objets.

Construction et rénovation économes en énergie et en ressources

L'Union Européenne et les Etats-membres doivent engager une « Vague de rénovation » des bâtiments publics et privés. La Commission veillera à ce que la conception des bâtiments neufs et rénovés réponde aux besoins de l'économie circulaire et débouche sur une numérisation accrue.

Accélérer la transition vers une mobilité durable et intelligente

Les transports routier, ferroviaire, aérien et par voie d'eau devront contribuer à la diminution des émissions (notamment par la proposition d'une mobilité multimodale automatisée, connectée et accessible). La Commission européenne examinera les subventions accordées aux combustibles fossiles et donnera une impulsion à la production et au déploiement de carburants de substitution, durables.

De la ferme à la table

La Commission présentera une stratégie « De la ferme à la table » portant sur l'ensemble des stades de la chaîne alimentaire et ouvrant la voie à l'élaboration d'une politique alimentaire plus durable (notamment par la réduction de l'utilisation des pesticides, engrais et antibiotiques et par l'augmentation des surfaces dédiées à l'agriculture biologique).

Préserver et rétablir les écosystèmes et la biodiversité

La Commission présentera une stratégie en faveur de la biodiversité et définira des mesures spécifiques pour atteindre les objectifs de préservation. La Commission préparera également une nouvelle stratégie pour les forêts et proposera des mesures spécifiques pour le domaine maritime.

Une ambition « zéro pollution » pour un environnement exempt de substances toxiques

La Commission adoptera un plan d'action « zéro pollution » pour l'air, l'eau et les sols, et proposera une révision des normes en matière de qualité de l'air et un réexamen des mesures de lutte contre la pollution causée par les grandes installations industrielles. La Commission présentera une stratégie dans le domaine des produits chimiques afin de mieux protéger les citoyens et l'environnement.

Financement

Pour mettre en œuvre le Pacte vert européen, la Commission européenne prévoit un plan d'investissement de mille milliards d'euros au minimum sur dix ans. Ce plan d'investissement mobilisera des investissements publics (notamment au travers des différents programmes de financement) et aidera à débloquer des fonds privés via des instruments financiers (notamment de la Banque européenne d'Investissement).

Dans le cadre de ce plan d'investissement, la Commission proposera un mécanisme pour une transition juste, afin de ne laisser aucun Etat-membre de côté. Ce mécanisme ciblera les régions et les secteurs les plus affectés par la transition du fait de leur dépendance aux combustibles fossiles ou aux processus à forte intensité de carbone. Le soutien (provenant du budget de l'Union européenne et de la Banque européenne d'Investissement) sera lié à la promotion d'une transition vers des activités sobres en carbone, ainsi qu'à la protection des citoyens et des travailleurs les plus vulnérables à la transition.

Le budget de l'Union européenne jouera un rôle clé dans la mise en œuvre des objectifs du Pacte vert. Ainsi, la Commission européenne a décidé de commencer à attribuer des financements à des actions permettant de mettre en œuvre ses objectifs dans le cadre du programme Horizon 2020. Près d'un milliard d'euros sera consacré à un appel à projets qui sera publié en septembre 2020.

En ce qui concerne la période de programmation 2021-2027, la Commission européenne a proposé de dédier 25% du budget de tous les programmes de financement aux questions climatiques et aux objectifs du Pacte vert. Dans le cadre du futur programme de recherche et d'innovation, Horizon Europe, la Commission européenne a proposé de dédier au moins 35% du budget à des solutions permettant de mettre en œuvre le Pacte vert. Quatre missions du programme Horizon Europe correspondent d'ailleurs à des objectifs du Pacte vert (adaptation au changement climatique, océans, villes et sols).

L'appel Horizon 2020 « Green Deal »

La Commission européenne prévoit d'ouvrir un appel à projet « Green Deal » dans le cadre de la fin du programme Horizon 2020. L'appel disposera d'un budget de près d'un milliard d'euros et portera sur 11 thématiques (8 centrales et 3 de support), listées ci-dessous. Certaines d'entre elles sont divisées en plusieurs thèmes prioritaires, ciblant des innovations susceptibles de faire avancer la transition rapidement. Pour chaque thématique, la Commission européenne a préparé des documents décrivant les actions attendues.¹

L'appel adoptera une approche ciblée sur **l'impact** et soutiendra donc des applications pilotes, des projets de démonstration, des produits innovants et l'innovation sociale.

1. Increasing climate ambition: cross-sectoral challenges

- [Preventing and fighting extreme wildfires with the integration and demonstration of innovative means](#)
- [Towards climate-neutral and socially innovative cities](#)
- [Climate-resilient innovation packages for EU regions](#)

2. Clean, affordable and secure energy

- [Demonstration of innovative critical technologies to enable future large-scale deployment of offshore renewable energy technologies](#)
- [Develop and demonstrate a 100 MW electrolyser upscaling the link between renewables and industrial applications](#)

3. Industry for a clean and circular economy

- [Closing the industrial carbon cycle to combat climate change](#)
- [Demonstration of systemic solutions for the territorial deployment of circular economy](#)

4. [Energy and resource efficient buildings](#)

5. [Sustainable and smart mobility](#)

6. [Farm to fork](#)

7. [Ecosystems and biodiversity](#)

8. Zero-pollution, toxic-free environment

- [Innovative, systemic zero-pollution solutions to protect health, environment and natural resources from persistent and mobile chemicals](#)
- [Fostering regulatory science to address chemical and pharmaceutical mixtures: from science to evidence-based policies](#)

¹ Il est à noter que ces documents ne sont pas définitifs ; des changements peuvent donc encore subvenir.

9. Strengthening our knowledge in support of the European Green Deal

- [European research infrastructures capacities and services to address European Green Deal challenges](#)
- [Developing end-user products and services for all stakeholders and citizens supporting climate adaptation and mitigation](#)
- [A transparent and accessible ocean: towards a Digital Twin of the ocean](#)

10. Empowering citizens for the transition towards a climate-neutral, sustainable Europe

- [European capacities for citizen deliberation and participation for the Green Deal](#)
- [Behavioural, social and cultural change for the Green Deal](#)
- [Enabling citizens to act on climate change and environmental protection through education, citizen science, observation initiatives and civic involvement](#)

11. [International cooperation: accelerating the green transition and energy access partnership with Africa](#)

Calendrier indicatif de l'appel Green Deal :²

Mi-septembre 2020 : ouverture de l'appel à projets

Fin janvier 2021 : date limite de soumission des propositions

Automne 2021 : début des projets sélectionnés

² Il est à noter que ces dates ne sont pas définitives et sont donc susceptibles d'évoluer.

Sources de lecture

Commission européenne

Communication « Le pacte vert pour l'Europe » : https://eur-lex.europa.eu/resource.html?uri=cellar:b828d165-1c22-11ea-8c1f-01aa75ed71a1.0022.02/DOC_1&format=PDF

Annexe à la Communication « Le pacte vert pour l'Europe » : https://eur-lex.europa.eu/resource.html?uri=cellar:b828d165-1c22-11ea-8c1f-01aa75ed71a1.0022.02/DOC_2&format=PDF

Page dédiée au Pacte vert : https://ec.europa.eu/info/strategy/priorities-2019-2024/european-green-deal_fr

Page dédiée à l'appel H2020 « Green Deal » : https://ec.europa.eu/info/research-and-innovation/strategy/european-green-deal/call_en

Portail du programme européen pour la recherche et l'innovation

Page dédiée à l'appel « Green Deal » : <https://www.horizon2020.gouv.fr/cid150575/european-green-deal-un-appel-d-1-milliard-d-euros-en-juillet.html>

Page dédiée aux thématiques de l'appel « Green Deal » : <https://www.horizon2020.gouv.fr/cid152509/presentation-detaillee-des-thematiques-horizon-2020-green-deal.html>